

## Fiche d'information 4 pour les artisans sur site

# Aides à la décision pour la réduction de l'utilisation de biocides sur les façades



### Manipulation sûre des produits contenant des biocides

#### Qu'est-ce qu'un produit biocide ?

Les produits contre l'infestation d'algues et de champignons contiennent des produits chimiques particuliers appelés « biocides ».

Les biocides peuvent engendrer des risques pour la santé et l'environnement, notamment en cas d'utilisation non conforme.

#### Comment puis-je reconnaître les produits contenant des biocides ?

Sur les conteneurs des peintures et des crépis, prêtez attention aux mentions suivantes :

- ▶ « film protégé », « contient un agent de protection du film », « protection contre les algues et les champignons »
- ▶ GISCODE/code produit avec « F », p. ex. « M-SF01 F » (F = protection du film)
- ▶ Substances actives biocides, p. ex. diuron, terbutryne, pyrithione de zinc, carbendazyme

Les agents de protection des murs, les algicides et les agents désinfectants sont identifiables comme suit :

- ▶ N° d'autorisation (p. ex. DE-000XXXX-000X) ou N° d'enregistrement (un « N » avec un code numérique à 5 chiffres)
- ▶ Substance active biocide, p. ex. octylisothiazolinone (OIT), composés d'ammonium quaternaire (CAQ).



Appareil de lavage des rouleaux de peinture avec avec collecte et traitement séparés des eaux usées Photo : © Bundesverband Farbe Gestaltung Bautenschutz

## De quoi faut-il tenir compte lors de la mise en œuvre et de l'élimination ?

Les agents de protection des murs, désinfectants, peintures et crépis contenant des biocides doivent être manipulés conformément aux fiches techniques et aux fiches de données de sécurité du fabricant. Par ailleurs, il convient de respecter ce qui suit :



Dans la zone de travail, les plantes et les sols doivent être recouverts.



Utiliser les produits avec protection du film uniquement sous la forme livrée



Éviter le brouillard de pulvérisation



Ne pas laver les outils de peinture



Ne pas laisser pénétrer de résidus dans les milieux aquatiques ou dans les égouts



Éviter impérativement le contact avec la peau – plus amples informations sur [www.wingisonline.de](http://www.wingisonline.de) et [www.gisbauapps.de](http://www.gisbauapps.de)



En cas de traitement mécanique, collecter et éliminer séparément l'eau de lavage

Renvoyer tous les résidus à l'entreprise de traitement

Les résidus de peinture desséchée doivent être éliminés dans les ordures ménagères résiduelles, et non dans les gravats

## Autres informations

- Fiches d'information 1 et 3

Ce dépliant est basé sur les [fiches techniques de l'Agence fédérale de l'environnement](#) (UBA, Dessau-Roßlau, Allemagne) et a été traduit dans le cadre du projet de recherche européen NAVEBGO.